

MAC, MCQ, MNBAQ : Les ententes de principes approuvées à l'unanimité

Description

Info-Négo : Renouvellement des conventions collectives des musées – Volume 2 no 7 – 29 mars 2023

Les membres du Musée d'art contemporain de Montréal (MACM), du Musée de la civilisation (MCQ) et du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), réunis à une même table de négociation, se sont prononcés unanimement (100%) en faveur de l'entente de principe présentée cette semaine.

Les nouvelles conventions collectives s'étendent sur une période de 6 ans, soit de 2020 à 2026 (MACM et MNBAQ) et de 2021 à 2027 (MCQ).

Cette négociation a été l'occasion d'adopter une toute nouvelle structure salariale, laquelle permet une plus grande équité entre les différentes institutions et constitue un premier pas pour lutter contre la discrimination salariale dans les milieux de travail majoritairement féminin.

Voici les principaux éléments des ententes :

- **Augmentations salariales:** 2% par année pour 2020, 2021 et 2022 puis un minimum de 1% pour les années subséquentes, avec une clause remorque avec la fonction publique.
- **Rémunérations additionnelles :**
 - 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1er avril 2021 au 31 mars 2022
 - 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1er avril 2022 au 31 mars 2023
 - **Développement professionnel :** simplification du chapitre de la convention collective et introduction du plan individualisé de formation
 - **Violence conjugale, familiale et sexuelle :** accompagnement pour les victimes et protection contre des mesures administratives et disciplinaires pour une période de six mois
 - **Comité des ressources humaines du conseil d'administration:** possibilité de s'adresser au comité pour des enjeux préalablement discutés en comité de relations professionnelles
 - **Organisation du travail:** création d'un comité paritaire et intersyndical visant à échanger sur les manières d'améliorer l'organisation du travail tout en favorisant la santé des personnes.
 - **Télétravail :** un engagement des employeurs à consulter le syndicat de tout changement aux directives et à discuter des problématiques liées à son application.
 - **Bonification de la participation de l'employeur à l'assurance maladie :** 20,00 \$ par mois pour le régime familial ou monoparental et 8,00 \$ par mois pour la personne assurée seule.
 - **Titularisation de plusieurs personnes professionnelles occasionnelles.**

La négociation regroupée : une première expérience qui porte fruit

Il est encore tôt pour dresser le bilan, mais le comité négociation de la table regroupée est très satisfait de

l'expérience. Clairement, cette approche solidaire a permis un rehaussement des conditions de travail des personnes professionnelles des musées nationaux. Les échanges et le partage des expériences de toutes et tous ont permis d'augmenter le rapport de force de la partie syndicale, mais également une meilleure compréhension des enjeux du secteur.

Prochaines étapes

Voici quelques-unes des prochaines étapes pour le renouvellement des conventions collectives :

- Signature de la convention collective dans les prochaines semaines
- Ajustement des salaires lors de la signature de la convention collective
- Paiements rétroactifs dans 90 jours suivant la signature de la convention collective.

Membres du comité de négociation de la table regroupée

Mark Lanctot
Anne-Marie Bouchard
Caroline Lantagne

Personnes conseillères à la négociation

Anouk Frenette-Tremblay
Mathieu Mercier

Responsable politique de la négociation

Martin Trudel, troisième vice-président

Categorie

1. Info-Négo

date créée

29 Mar 2023